



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du mercredi 19 octobre 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher(e-s) collègues,

L'heure est au bilan. Cela fait maintenant plus de 12 ans que le comité technique a été créé en gendarmerie et, depuis, de nombreuses avancées au profit des personnels civils ont vu le jour. Durant toutes ces années le **SNPC FO** est resté le syndicat majoritaire et n'a cessé d'accroître sa représentativité au sein de l'institution. Tout ceci n'est pas le fruit du hasard.

L'intégralité des avancées dont bénéficie aujourd'hui nos collègues est le résultat de revendications portées par le **SNPC FO**. Tous les combats n'ont pas été simples, nombreux ont été les désaccords avec l'administration, mais nous avons toujours su être force de proposition afin d'obtenir le meilleur pour nos collègues. Loin du syndicalisme de canapé, le **SNPC FO** s'est toujours déplacé régulièrement dans toutes les formations administratives, au plus proche du terrain, pour faire remonter, au sein même de cette instance, les préoccupations majeures des personnels.

Si nous devons faire une rétrospective complète de ce que le **SNPC FO** a obtenu pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents, la liste serait longue. Pourtant, il nous semble important d'en rappeler l'essentiel :

- Lors du passage aux horaires variables, c'est le **SNPC FO** qui a obtenu le jour supplémentaire gendarmerie en compensation des jours d'ancienneté perdus.

- À force de crier à l'inégalité entre périmètres, c'est le **SNPC FO** qui a obtenu la mise en place de la NBI et le déploiement des postes CAIOM et APST.
- Parce que la vie est de plus en plus chère, c'est le **SNPC FO** qui est allé chercher les primes à la restauration pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels.
- Parce que des agents travaillaient au-delà de leurs horaires sans être rémunérés, c'est le **SNPC FO** qui a réclamé la mise en place de l'indemnisation des heures supplémentaires, des astreintes et des permanences.
- Parce que travailler en gendarmerie expose les personnels à certains risques, c'est le **SNPC FO** qui, avec la FSMI FO, a obtenu l'indemnité de suggestion spéciale (ISS : 200€ brut/mois d'ici 2027).
- Parce que de nombreux postes de catégories C et B étaient sous-dimensionnés, c'est le **SNPC FO** qui a obtenu des repyramidages de postes de C en B et de B en A.
- Parce qu'une équité devait être trouvée dans la répartition des postes à responsabilités entre personnels civils et militaires, le **SNPC FO** a obtenu des rééquilibrages au fil de l'eau sur les schémas d'emploi.
- Parce qu'il nous paraissait indispensable d'obtenir de meilleurs parcours de carrière, le **SNPC FO** a obtenu auprès de la DRH MININT la réforme de la filière technique, permettant ainsi l'accès au corps des contrôleurs des services techniques pour de nombreuses spécialités (automobile, restauration...).

Il n'en demeure pas moins qu'un énorme travail reste à faire sur les groupements départementaux, les cercles mixtes et les CSAG, sujet sur lequel on se donne rendez-vous l'année prochaine.

Il y a eu aussi de nombreuses réformes contre lesquelles le **SNPC FO** s'est battu... Notamment celle des SGAMI. Malgré nos mises en garde répétées et notre ferme opposition à créer de telles entités, aujourd'hui le constat est clair. Le SGAMI reste une administration bancale. Elle ne dégage aucun bénéfice financier comme cela avait pu nous être annoncé et ne génère de surcroît, aucune plus-value dans la gestion des personnels civils de la gendarmerie, bien au contraire. Si aujourd'hui des ajustements

s'opèrent, notamment sur le SGAMI Île-de-France, nous sommes bien loin du compte.

Et que dire de la gestion laborieuse de nos personnels ultramarins ?

Le **SNPC FO** n'aura de cesse de répéter que les personnels de la gendarmerie doivent être gérés par la gendarmerie et ce, avec les effectifs adéquats.

Même si dès le 1^{er} janvier 2023 le comité technique laissera place au comité social d'administration, le **SNPC FO** continuera de porter la parole des personnels et de défendre avec fermeté leurs intérêts.

Car, un personnel, quel que soit son statut, qui travaille dans de bonnes conditions, avec une rémunération à la hauteur de son investissement, avec de vraies perspectives de carrières en ayant la considération de son employeur, est un personnel qui travaillera encore et toujours mieux. Et c'est là tout l'intérêt de la gendarmerie : fidéliser ses agents et abonder en effectifs les services de soutien afin d'offrir un meilleur appui aux unités de terrain.

Le **SNPC FO** est et restera le syndicat incontournable auprès de l'administration pour un dialogue franc, cohérent et productif.

Le **SNPC FO** est et restera le syndicat incontournable pour informer, protéger, défendre et améliorer les conditions de travail des personnels civils de la gendarmerie.

Merci pour votre écoute.